

<https://college-marcel-dargent.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article800>



[DP3] Visite de la mairie du 7ème arrondissement

- Les enseignements - Z-Archives - DP3 - [2012-2013] DP3 de l'année en cours -

Date de mise en ligne : lundi 15 avril 2013

Copyright © Collège Professeur Marcel DARGENT - Tous droits réservés

Le fonctionnement d'une mairie

Une mairie emploie des fonctionnaires qui travaillent pour l'État ou la collectivité territoriale mais il y a aussi des entreprises externes comme celles qui sont chargées de la jardinerie, de l'entretien des salles, du ménage (...)

La mairie permet de gérer un village, une ville ou un arrondissement : un arrondissement pour les trois plus grandes villes françaises : Paris, Lyon et Marseille, chaque village, ville ou arrondissement à une mairie qui lui est propre.

Dans chaque ville, il y a un maire, qui est élu pour 6 ans. Les citoyens majeurs de cette ville votent pour une liste. Dans le 7ème arrondissement, c'est tout un groupe de 23 personnes qui est élu et par la suite, il y a un second vote qui est organisé entre les 23 personnes pour élire le maire. A cela, doit s'ajouter la parité : il doit y avoir presque autant de femmes que d'hommes.

Lorsque l'on va à la mairie, c'est pour faire enregistrer un acte de naissance, mariage, décès, se faire recenser à 16 ans ou pour tout autre affaire administrative comme renouveler une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) par exemple.

Dans une mairie, il y a différents corps de métiers : de standardiste jusqu'à directeur-adjoint de cabinet du maire

Une mairie est donc très diversifiée, comme par exemple la mairie du 7ème arrondissement de Lyon qui s'occupe aussi bien des mariages que d'affaires administratives. Donc pour travailler dans une mairie, il suffit pour certains postes, d'avoir juste le Brevet des collèges et pour d'autres, plus hauts placés, avoir fait des études supérieures (Bac + 4 ou 5)



